

## COTISATIONS 2019-2020

## Chers parents,

L'année scoute a maintenant pris son envol. Nous espérons que votre enfant pourra puiser dans ces heures joyeuses de nombreuses sources d'enrichissement. Le scoutisme essaie en effet de contribuer au développement de toutes les facettes de sa personne, afin de l'aider à devenir autonome, libre, conscient, et équilibré. Ce n'est pas une mince ambition !

Notre unité partage cela avec plus de 420 autres unités, réparties sur le territoire de nos Communautés française et germanophone. Vivre en fédération permet à chaque unité scoute et à chaque scout de bénéficier d'un certain nombre de services : assurances des membres, formation des animateurs, diverses aides pratiques à l'animation, organisation des relations extérieures du mouvement, liens avec les autres scouts du monde. La fédération crée aussi de nombreux outils pédagogiques et envoie régulièrement diverses revues ou publications tant aux animateurs qu'aux scouts. Evidemment, ces services ont un coût : ils sont financés en partie par des subsides, par la vente du célèbre calendrier scout et par la cotisation versée par chaque membre.

Les montants pour l'année 2019-2020 restent inchangés et sont fixés à :

- <u>55,00 €</u> si votre ménage ne compte qu'<u>un seul membre inscrit chez Les Scouts ou les GCB</u>;
- 45,00 € par personne si votre ménage compte deux membres Scouts ou GCB vivant sous le même toit;
- 40,00€ par personne si votre ménage compte au moins trois membres Scouts ou GCB vivant sous le même toit

Les cotisations sont à verser sur le *compte de la section dans laquelle votre enfant est actuellement* (lorsque vous avez plusieurs enfants dans l'unité, merci de vérifier le compte sur lequel vous versez la cotisation et ce dans le but de faciliter le travail des trésoriers de chaque section) et ce *pour le 20 novembre au plus tard*.

## ATTENTION : Chaque section a un numéro de compte différent !

Pour les **baladins** : BE24 0018 0857 8538 intitulé "Les Scouts - TE022 ". Communication : « Cotisation 2019-2020 – Nom de l'enfant ».

Pour les **louveteaux** : BE88 0018 0857 8841 intitulé "Les Scouts - TE022 ". Communication : « Cotisation 2019-2020 – Nom de l'enfant ».

Pour les **éclaireurs** : BE77 0018 0857 8942 intitulé "Les Scouts - TE022 ". Communication : « Cotisation 2019-2020 – Nom de l'enfant ».

Pour les **pionniers** : BE02 0018 0857 8740 intitulé "Les Scouts - TE022 ". Communication : « Cotisation 2019-2020 – Nom de l'enfant ».

Vous comprendrez que nous préférons passer notre temps à proposer des rendez-vous variés et attrayants à votre enfant plutôt qu'à courir après de l'argent ! C'est pourquoi nous vous remercions de régler cette formalité le plus rapidement possible.

En cas de difficulté à ce sujet, ne soyez pas embarrassés de nous en parler : en aucun cas, le montant de cette cotisation ne doit empêcher votre enfant de participer aux activités ! Des solutions existent au sein de l'Unité ou même de la Fédération des Scouts, mais vous devez **nous en faire part au plus vite** pour que nous puissions les activer.

En vous rappelant notre entier dévouement, nous vous prions de croire, chers parents, en l'expression de nos meilleurs sentiments.

Pour le Staff d'Unité Spip/Ingrid ANSIAU : 0479/46.76.10